

Supplément au diplôme



Un étudiant de l'UPPA peut valoriser sa mobilité grâce au supplément au diplôme.

Le supplément au diplôme est un document officiel de l'Union Européenne, joint à un diplôme d'études supérieures.

Parce qu'il décrit, sous un format identique partout en Europe, les enseignements suivis, les connaissances et compétences validées, le Supplément au Diplôme permet aux étudiants de mieux faire comprendre le contenu et la valeur de leur diplôme.

Objectifs du supplément au diplôme

Un outil au service de l'étudiant

- un document qui permet de décrire l'originalité d'un parcours ainsi que les compétences qui en résultent,
- un moyen de favoriser la mobilité nationale et internationale,



- un atout dans son insertion professionnelle.

Un outil au service des universités

- un moyen de mettre en valeur les innovations dans l'offre de formation et de montrer l'évolution des qualifications,
- une lisibilité plus grande donc plus de partenariats potentiels,
- une contribution au système d'assurance qualité.

Ce supplément au diplôme est ainsi délivré gratuitement et automatiquement à tous les étudiants de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), dans une des langues largement utilisée dans l'Union Européenne (français).

Pour la qualité de la structuration et des informations que son Supplément au diplôme fait apparaître, l'UPPA a obtenu le Label européen «Supplément au diplôme».

A partir de la rentrée 2014, le SD fera également mention de la mobilité étudiante à des fins d'études et de stage. En effet, seront explicitées au point 6.1 du Supplément au diplôme, « Renseignements complémentaires – Compléments au cursus », les informations suivantes :

Pour le stage (en France ou à l'étranger) :

- Le lieu du stage,
- Sa date et sa durée,
- Son titre,
- Le résumé de son contenu

Pour la mobilité internationale :

- Le programme de mobilité suivi (Erasmus, Crepuq, accords bilatéraux, co-tutelles...)
- La période correspondant à cette (ces) mobilité(s)
- Le lieu (pays, EES) où la mobilité s'est déroulée

Nota bene : pour voir ces données de mobilité apparaître sur le SD, l'étudiant aura dû les préciser au service de la scolarité au moment de son inscription administrative.

Vous pouvez consulter

- un [exemple de supplément au diplôme de licence](#) (ou annexe descriptive au diplôme) (PDF-190ko)
- un [exemple de supplément au diplôme de master](#) (ou annexe descriptive au diplôme) (PDF-462ko)